

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Chasse aux glaçons et trottoirs déneigés

En matière de sécurité, la saison hivernale a ses exigences particulières. Le bien-être de tous passe par le respect attentif de certaines mesures. Ainsi, les propriétaires sont-ils priés de surveiller avec une attention particulière le toit de leur immeuble afin d'éviter que la chute de glaçons formés ne menace les passants ou n'entrave la circulation. De même ils sauront déneiger de manière régulière leurs trottoirs pour garantir la sécurité de tous. La Municipalité assure à bien plaisir le déneigement de certains trottoirs qui appartiennent à des privés, par endroit. Il est ici rappelé que ce service offert par la collectivité ne décharge en rien les propriétaires privés de leurs obligations. Si les mesures prises sont insuffisantes et qu'un accident survient, la responsabilité pourrait en incomber au propriétaire concerné.

#### Abonnements de ski à retirer

Les vacances hivernales se profilent, il serait dommage que les écoliers imériens qui se sont offert un abonnement de saison aux Bugnenets-Savagnières SA à un prix préférentiel ne puissent pas skier pendant leurs vacances, simplement parce qu'ils ont oublié de venir le chercher à l'administration communale. En raison des fêtes de fin d'année, les titulaires de ces abonnements doivent impérativement les retirer à la caisse municipale jusqu'au vendredi 21 décembre 2012 à 16 h 00.

#### Le ski en transports publics

Le domaine skiable des Bugnenets-Savagnières est l'un des plus importants de l'arc jurassien. Il propose non seulement 7 téléskis et 30 km de piste mais également un parcours de ski de fond, tracé par Espace nordique d'Erguël. Les installations des Savagnières se trouvent toutes sur le territoire de Saint-Imier. C'est pour cette raison que la Municipalité supporte entièrement le dédoublement de la ligne de transport public entre la gare de Saint-Imier et ces remontées mécaniques. En conséquence, un accès complet par transports publics est assuré vers ce site. En hiver les bus circulent, depuis Saint-Imier, tous les jours où les téléskis fonctionnent selon l'horaire suivant :

<b>Aller</b>	Départ	Départ	Départ	
Bienne	8.17 h	9.50 h	12.50 h	
Courtelary	8.38 h	10.21 h	13.21 h	
La Chaux-de-Fonds	8.13 h	10.13 h	13.13 h	
Saint-Imier	8.50 h	10.32 h	13.32 h	
Les Savagnières (arrivée)	9.03 h	10.45 h	13.45 h	
<b>Retour</b>				
Les Savagnières (départ)	9.12 h		13.57 h	16.52 h
Saint-Imier	9.30 h		14.15 h	17.15 h
Courtelary	9.39 h		14.21 h	17.21 h
Bienne	10.09 h		14.42 h	17.42 h
La Chaux-de-Fonds	9.46 h		14.46 h	16.46 h

Saint-Imier, mercredi 12 décembre 2012  
(cm)